

Le seize du mois de decembre de l'année mil
 sept cent cinquante trois est née et le meme
 jour fut par moi pretre soussigné baptisée
 marie joseph legrand fille legitime de jean
 francois manouvrier de stil et de marie
 catherine pigache; le parain a été francois
 joseph longuenesse jeune homme de cette paroisse
 et la maraine marie margueritte derain
 jeune fille aussi de cette paroisse, lesquels interroges
 s'ils savaient écrire, ont répondu le savoir et
 ont signé de ce present acte avec moi le jour
 mois et an que dessus de ce interpellés

francois joseph longuenesse
 marie margueritte derain

p: j: Longuenesse ptre

le seize du mois de decembre de l'année mil
 sept cent cinquante trois est née et le meme
 jour fut par moi pretre soussigné baptisée
marie joseph legrand fille legitime de jean
 francois manouvrier de stil et de marie
 catherine pigache , le parain a été francois
 joseph longuenesse jeune homme de cette paroisse
 et la maraine marie marguerite derain
 jeune fille aussi de cette paroisse , lesquels interroges
 s'ils savaient écrire , ont répondu le scavoir et
 ont signé de ce present acte avec moi le jour
 mois et an que dessus de ce interpellés

francois joseph longuenesse
 marie margueritte derain

p : j : Longuenesse ptre